

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-238, tendant à modifier le Code criminel (avortement).

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à abroger les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement, qui ont empêché jusqu'ici les femmes de bénéficier d'avortements thérapeutiques sûrs et ont entraîné de longs retards et des complications pour des milliers de femmes canadiennes. Le projet de loi garantirait que la décision de se faire avorter sera prise par la femme en cause de concert avec son médecin.

Enfin, je demande au gouvernement d'affecter plus de fonds aux programmes d'éducation sexuelle et de limitation des naissances et de faciliter l'accès à ces programmes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis, et je crois que vous allez constater que nous nous sommes mis d'accord sur la motion suivante:

Que la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, déposée sur le bureau de la Chambre le jeudi 9 mai 1985, soit renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques aux fins d'examen; et

Que le comité fasse rapport des résultats de son étude et de ses recommandations à la Chambre avant le 30 septembre 1985.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre est-elle disposée à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Les subsides

M. le Président: Les questions peuvent-elles toutes rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement simplement pour annoncer que la journée de mercredi sera réservée à l'opposition.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT— LES FEMMES DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Jewett:

Que la Chambre, reconnaissant l'inégalité économique persistante dans laquelle se trouvent les femmes du Canada, exige que le gouvernement incorpore à son prochain budget les initiatives suivantes, soit

1. la réforme du régime fiscal au lieu de présenter d'autres compressions des dépenses publiques qui auront leurs effets les plus néfastes sur les femmes;

2. des programmes de création d'emplois et de formation à l'intention des femmes, et des ressources financières suffisantes pour permettre à la Commission canadienne des droits de la personne d'appliquer une législation sur un traitement égal pour un travail d'égale valeur et d'élaborer un mécanisme d'application efficace des programmes d'action positive;

3. la prestation d'un plus grand nombre de foyers et de services de transition à l'intention des femmes et des enfants victimes de la violence familiale; et

4. une augmentation des budgets afin d'assurer l'accès à des services de garderie de qualité, dans le but de répondre aux besoins urgents des parents et des enfants du Canada.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, avant l'heure du lunch, j'ai pu dire quelques mots de la motion que propose aujourd'hui à la Chambre la députée de New Westminster-Coquitlam (M^{me} Jewett). La motion réclame une mesure législative et d'autres initiatives afin de remédier aux inégalités dans la façon dont les hommes et les femmes sont traités. J'ai parlé ce matin de tableaux figurant dans le rapport Abella, qui laissent voir que le taux de participation des femmes s'est sensiblement accru au cours des quinze ou vingt dernières années. Toutefois, dans les principales professions bien rémunérées, les femmes forment toujours une bien petite minorité. De même, dans certaines des autres catégories professionnelles importantes comme l'agriculture, la foresterie et les pêches, les femmes sont très peu nombreuses.

Autre aspect intéressant: l'écart entre les niveaux de rémunération des hommes et des femmes au Canada est énorme.